

SPL - OEKOMED

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Au capital de 4 730 850.00 Euros

Siège social : 27 avenue de Pézenas

34120 NEZIGNAN-L'ÉVÊQUE

R.C.S : 819516105



Rapport annuel des représentants des collectivités Territoriales à l'assemblée délibérante

Année 2023

L'article 1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les représentants des collectivités locales au sein des instances dirigeantes de la SPL OEKOMED doivent établir annuellement un rapport écrit à l'Assemblée délibérante qui les a désignés.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue ;
- De s'assurer que la SPL OEKOMED agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Nous portons à votre connaissance, le rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante concernant l'exercice 2023 de la Société Publique Locale SPL OEKOMED dont le siège social est : 27 avenue de Pézenas 34 120 Nézignan l'Evêque, ainsi que ses annexes (rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée général de la SPL, rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, bilan financier et comptes annuels).

INFORMATIONS GENERALES

Dénomination de la société	SPL OEKOMED
Siège social	NEZIGNAN – L'EVEQUE
Adresse administrative	27 avenue de Pézenas – 34120 NEZIGNAN-L'EVEQUE
Date de création	15 avril 2016
Objet social	Traitement et valorisation des déchets
Président	Monsieur FREY Sébastien
Nom du Directeur Général	Monsieur PONTHEIU Pascal
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	AUGEFI nommés par l'AG ordinaire du 14 juin 2022
Nombre de salariés	Effectifs au 31-12-2023 : 7 salariés

ACTIVITE, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Activité de la SPL :

La SPL OEKOMED a été créée pour aider à faire émerger des projets d'énergies renouvelables et de traitement et valorisation des déchets sur le territoire de ses actionnaires.

La société a pour objet, pour le compte et sur le territoire des collectivités territoriales :

- . De réaliser toutes les actions et opérations nécessaires au traitement et à la valorisation des déchets relevant de la compétence de ces actionnaires, en ce compris l'exploitation de tous ouvrages utilisés à cette fin
- . De procéder à la construction, la gestion et l'exploitation de réseaux, d'équipements et services liés à la production et fourniture d'énergie

Principales activités de l'année écoulée :

En 2023, la SPL OEKOMED a poursuivi l'exploitation de l'unité de traitement et de valorisation des ordures ménagères : l'Unité de Traitement et Valorisation de VALOHE.

Elle a démarré celle de l'unité de tri nouvelle génération destinée aux déchets propres et secs, dans le cadre d'un marché global de performances, OEKOTRI.

Elle a également géré deux projets futurs : l'unité de méthanisation et la Chaufferie CSR (Combustible Solide de Récupération).

Perspectives de développement :

Le développement de la SPL OEKOMED s'articule autour des nouveaux projets cités dans le paragraphe précédent. Notamment en 2024, l'objectif est la réception du centre de tri OEKOTRI et la première année d'exploitation complète en condition normale, et la poursuite des projets unité de méthanisation et Chaufferie CSR

Situation financière :

Indicateurs clés (€)	2020	2021	2022	2023
Capital social	4 730 850	4 730 850	4 730 850	4 730 850
Chiffres d'Affaires	2 758 546	3 219 408	3 061 964	6 605 077
Total produits d'exploitation	2 769 281	3 221 714	3 347 639	6 627 574
Coûts salariaux	333 380	343 992	329 920	385 218
Total charges d'exploitation	2 473 630	2 959 015	3 123 950	6 298 690
Résultat d'exploitation	295 631	262 699	223 689	328 884
Résultat net	99 118	86 474	62 494	173 218
Trésorerie nette	3 778 457	7 632 775	6 644 356	3 877 628
Capitaux propres	4 934 528	5 021 001	5 263 485	8 746 416
Endettement financier net	5 037 916	4 520 603	14 657 391	20 489 088

Au cours de cet exercice social, la SPL OEKOMED a réalisé un chiffre d'affaires net de **6 605 076,65 Euros** contre **3 061 964,49 Euros** au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à **6 298 689,81 Euros** pour l'exercice, contre **3 123 950,44 Euros** pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure des activités de la SPL, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **4 121 592,14 Euros** au 31/12/2023 contre **1 567 200,10 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **8 758,35 Euros** au 31/12/2023 contre **927,57 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **252 994,82 Euros** au 31/12/2023 contre **214 063,03 Euros** pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **132 222,80 Euros** au 31/12/2023 et **115 857,49 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 801 887,17 Euros** au 31/12/2023 contre **1 202 623,18 Euros** pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-202 669,18 Euros**, contre **-139 049,62 Euros** pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **105 735,49 Euros** au 31/12/2023, contre **-1 313,48 Euros** au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, le résultat net se solde par un bénéfice de **173 217,88 Euros** contre un bénéfice de **62 493,75 Euros** au titre du précédent exercice.

La trésorerie nette reste largement positive. La diminution constatée entre 2022 et 2023 (-2.8 M€) est liée à l'utilisation de la part autofinancée d'OEKOTRI.

L'endettement est élevé en raison des prêts contractés pour réaliser les deux investissements majeurs : VALOHE et OEKOTRI

Sur le plan de l'exploitation les faits marquants de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Unité de traitement et de valorisation de VALOHE :

Les tonnages traités en 2023 sont inférieurs à ceux des deux années précédentes, ils s'établissent à 45 940 tonnes en 2023 contre 48 901 tonnes en 2022 soit -6%.

- Centre de tri OEKOTRI :

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 10 décembre 2021, le chantier de construction d'un centre de tri nouvelle génération destiné aux déchets propres et secs (OEKOTRI) a été mis en service en avril 2023.

Le centre de tri remplit ses fonctions essentielles en traitant tous les flux provenant des collectivités avec une qualité validée par les filières et un taux de refus global acceptable. La capacité de traitement constatée devrait lui permettre de faire face aux fluctuations saisonnières.

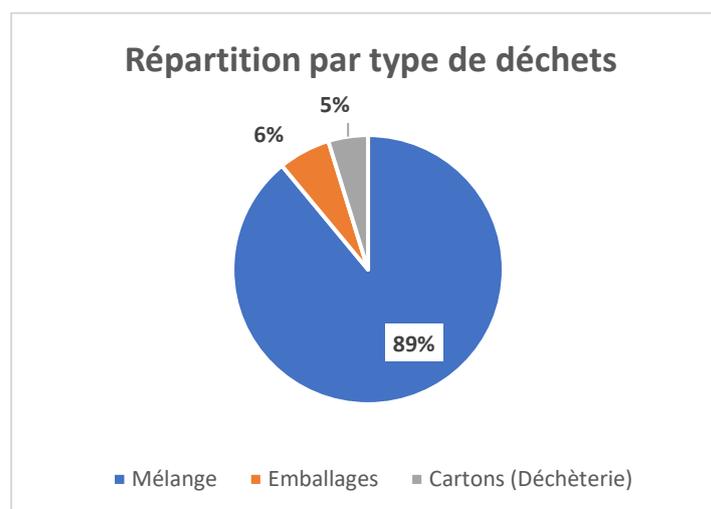
Le centre de tri n'a pu être réceptionné en 2023 en raison des écarts identifiés et du manque de visibilité sur le planning.

Des points d'amélioration restent indispensables notamment sur la trémie d'alimentation, le nombre de gestes de tri et certains taux de valorisation.

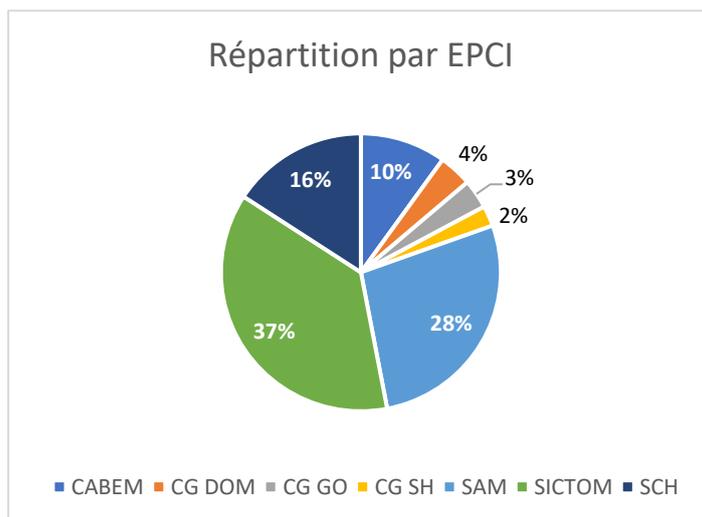
Une nouvelle campagne d'essais va être réalisée. Les évolutions des caractérisations, dues à l'extension des consignes de tri, le changement des habitudes de consommation et l'hétérogénéité des flux doivent être pris en compte sur certaines performances. Le site conserve des capacités d'évolution.

L'objectif est d'atteindre une réception probablement accompagnée d'un protocole.

Sur le plan de l'exploitation OEKOTRI a traité 15 693 tonnes de papiers et emballages depuis sa mise en service au début du mois de mai . Ces tonnages se répartissent de la façon suivante :



Le mélange représente près de 90% des déchets traités en 2023.



Les principaux apporteurs en 2023 sont le Sictom Agde Pézenas (37%), Sète Agglo Méditerranée (28%), le Syndicat Centre Hérault (16%) et la CABEM (10%). Ces pourcentages sont fonctions des dates des premiers apports de chaque collectivité qui se sont échelonnés sur l'année 2023. La CABEM a débuté les apports en septembre 2023. Sur la période allant de septembre à décembre le pourcentage d'apport de la CABEM s'élève à 17%.

- Unité de méthanisation :

Suite à l'étude de faisabilité d'unités de méthanisation sur le site de VALOHE, lancée par la SPL dans le cadre de l'exploitation de VALOHE dont l'arrêté initial a pour intitulé "Biométhanisation près des Oliviers", le SICTOM a décidé de confier à la SPL le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le bureau d'études SOLAGRO a confirmé que la méthanisation sur la fraction triée des ordures ménagères (Méthanisation de la FFOM) ne trouvait pas son équilibre économique. Notamment, la loi AGECE qui ne permet plus de composter la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) issue de TMB pour un retour au sol. Cette option est mise en suspens.

L'objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est défini comme suit :

- Mettre à disposition les emprises VALOHE et éventuellement Les Roches Bleues par le biais de conventions constitutives de droits réels.
- Développer et réaliser un projet industriel privé de valorisation des déchets
- En contrepartie, percevoir une redevance comprenant une part fixe et une part variable, liée aux résultats de l'exploitation future.

Les deux sites concernés sont :

- VALOHE, situé à Montblanc, comprenant des parcelles mises à disposition de la SPL dans le cadre d'une convention avec le SICTOM pour la réalisation de l'Unité de Traitement et Valorisation de VALOHE. Cette emprise est classée dans le domaine public du SICTOM.
- Les Roches Bleues, situé à Saint-Thibéry, dont l'acquisition est envisagée par le SICTOM et sera mise à disposition de la SPL. Cette emprise sera classée dans le domaine privé du SICTOM.

Une autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur le site VALOHE permet l'implantation potentielle d'une unité de méthanisation.

En complément des redevances potentiels et de la production d'énergies renouvelables, un des intérêts pour le territoire est de disposer d'un déconditionneur pour les flux de biodéchets ne pouvant être valorisés sans cet outil. La procédure d'AMI se déroulera sur l'année 2024.

- Chaufferie CSR (Combustible Solide de Récupération) :

L'unité de préparation et la chaufferie CSR pourraient accueillir la fraction à haut PCI des ordures ménagères provenant du site de VALORBI et VALOHE qui ont pour origine les ordures ménagères de la CABM, de la Communauté de Communes Sud Hérault, de la Communauté de Communes du Grand Orb, de la Communauté de Communes La Domitienne et du SICTOM. L'unité de préparation et la chaufferie CSR pourraient également accueillir les refus du centre de tri OEKOTRI et les encombrants dont une fraction serait valorisable énergétiquement.

La SPL OEKOMED a mené une étude approfondie sur le traitement des ordures ménagères résiduelles pour le compte de la CABM et du SICTOM de Pézenas Agde.

Dans ces conditions, une première convention a été conclue en date du 21 décembre 2022 entre la CABM, le SICTOM et la SPL afin de confier à la Société une mission globale de conception, réalisation et exploitation de l'Ouvrage.

Le Contexte réglementaire.

Le plafond de la valeur de la TGAP sur l'enfouissement ne va pas s'arrêter à 65 €HT par tonnes en 2025 et les exutoires de traitement vont se raréfier, mettant en difficulté les finances des collectivités compétentes dans le traitement des déchets

À partir de 2027, la réglementation ne permettra plus de valoriser le compost issu d'ordures ménagères produit par l'installation VALORBI. L'ISDND de Vendres doit fermer en décembre 2024. Les capacités autorisées sur l'ISDND de Saint-Jean-de-Libron diminueront en 2026, avec un arrêté d'exploitation expirant en décembre 2029.

Un scénario a été privilégié.

Le scénario n°3 propose la production de chaleur et d'énergie sur le territoire. Il s'appuie sur la préparation et la valorisation des combustibles solides de récupération (CSR).

Ce scénario permet :

- De se conformer à la réglementation en vigueur tout en assurant une continuité avec les outils existants.
- D'être compatible avec le plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers.
- De répondre à un besoin de chaleur et d'électricité.
- D'assurer une acceptabilité maximale de l'installation.
- De maîtriser les coûts dans la durée en optimisant le calendrier.

Coopération territoriale :

Pour atteindre son seuil de faisabilité évalué à 45 kt/an, ce projet nécessite une coopération territoriale.

La Communauté de Communes Sud Hérault, la Communauté de Communes du Grand Orb, la Communauté de Communes La Domitienne et le Syndicat Centre Hérault ont exprimé leur souhait de participer à ce projet.

Les conventions étaient en cours de délibération fin 2023. Ces conventions de prestations intégrées sont conclues conformément aux dispositions régissant la procédure de quasi-régie.

Les missions confiées à la SPL au titre de ces conventions de prestations intégrées sont scindées en deux phases, à savoir :

- Une 1re phase portant sur la réalisation des études et procédures préalables, en vue de la conception de l'Ouvrage pour le lancement d'une consultation préalable à l'attribution d'un contrat confiant la construction et l'exploitation dudit Ouvrage ;

- Une 2ème phase portant sur la mise en œuvre opérationnelle du projet en vue de l'obtention des autorisations administratives, la construction, la mise en service industrielle et l'exploitation de la chaufferie CSR, qui ne

pourra être enclenchée qu'à l'issue d'une délibération concordante de l'ensemble des actionnaires de la SPL ayant confié à cette dernière une convention de prestations intégrées sur ledit Ouvrage et du conseil d'administration de la SPL.

L'année 2024 doit permettre le passage de la phase 1 à la phase 2.

- Résultats 2023 par activité :

Le tableau ci-dessous présente les résultats respectifs de ces différentes activités. Ils sont issus du système de comptabilité analytique dans lequel les charges communes aux deux projets en exploitation sont réparties au prorata du chiffre d'affaires de chaque activité.

Les projets Unité de méthanisation et Chaufferie CSR, n'ont pas fait l'objet d'affectation de charges communes.

	Montant par activité (en K€)				Total
	Valhœ	Oekotri	Méthanisation	Chaufferie CSR	
Entrée	145	0			145
Tri	3 067	3 098			6 165
Refus de tri	0	143			143
Autres	24	2	70	79	175
Total produits exploitation	3 236	3 242	70	79	6 628
Sous traitance	302	2 305	70	79	2 756
Autres achats externes	1 209	138	0	0	1 347
Impôts et taxes	3	3	0	0	5
Masse salariale	225	163	0	0	389
Dotations aux amortissements	786	586	0	0	1 372
Dotations aux provisions	430	0	0	0	430
Total charges	2 955	3 195	70	79	6 299
Résultat financier	-127	-75	0	0	-203
Résultat exceptionnel	-2	108	0	0	106
Résultat avant impôts	152	80	0	0	232
Impôts sur les sociétés	-39	-20	0	0	-59
Résultat net comptable	114	60	0	0	173

Les deux principales activités ont dégagé un résultat net positif à hauteur de +114 K€ pour Valohe soit une marge nette de 3.5% et de 60 K€ pour Oekotri soit une marge nette de 1.8%.

Prévisions pour l'année 2024 :

L'année 2024 sera marquée par l'objectif de la réception définitive du centre de traitement OEKOTRI.

Cette réception inclut le volet financier. Le chantier s'est déroulé dans un contexte de forte inflation. Les révisions de prix avaient été contractuellement plafonnées à 3% par an.

Le Groupement a déposé une réclamation au titre des augmentations de prix en s'appuyant sur la directive CASTEX. L'enjeu est d'environ 2.3 M€.

Les discussions ont pour l'instant été gelées, en attendant la résolution des problèmes techniques et opérationnels.

Les résultats prévus pour l'année 2024 devraient être au niveau de ceux constatés en 2023.

Etat des filialisations :

La SPL OEKOMED n'a pas de filiale.

Evolution statutaires effectuées au cours de l'année 2023 :

Aucune évolution statutaire n'a été effectuée en 2023.

RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE OEKOMED ET LA COLLECTIVITE

Convention réglementée :

Convention d'occupation d'un bureau pour la société OEKOMED

Nature et objet : le syndicat SICTOM Pézenas-Agde met à disposition un bureau pour la société OEKOMED au siège social, à 27, Avenue de Pézenas 34120 Néziguan l'Évêque, afin de recentrer le fonctionnement global du syndicat SICTOM Pézenas-Agde et de ses satellites. Cette convention a pris effet à compter du 1er septembre 2016 pour une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse.

Modalités financières : le bureau est mis à disposition moyennant une redevance de 250 euros nets par mois, hors indexation.

Au 31 décembre 2023, la convention a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 3000 euros, hors taxes.

Intérêt de la convention : cette convention permet de mutualiser les moyens et de centraliser au siège du syndicat SICTOM Pézenas-Agde, l'ensemble des structures participant à la mission de collecte et de traitement des déchets pour une meilleure efficacité.

Autorisation préalable par le Conseil d'Administration en date du : 12 juin 2019

Garanties d'emprunts accordées par les Collectivités pour le financement des infrastructures :

Garanties sur Valohé :

Sictom Agde Pézenas caution à hauteur de 50% du capital restant dû plus intérêts, et cession Dailly

Capital restant dû au 31/12/2023 sur les prêts Valohé :

	Capital restant dû au 31/12/2023
PRET CA 1960398 CONST. UTV	1 917 846,27
PRET CA 2007568 EQUIP. UTV	1 873 623,80
PRET CREDIT COOP. 17057860 CONST. UTV	1 914 641,29
PRET CREDIT COOP. 17057880 EQUIP. UTV	1 735 360,35
Total	7 441 471,71

Garanties sur OEKOTRI :

Garantie : Caution de chaque EPCI à hauteur de 50% du capital restant dû plus intérêts au prorata de leur participation respective :

	Capital restant dû au 31/12/2022	SICTOM PEZENAS AGDE	CA SETE AGGROPOLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ORB	CABEM	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-HERAULT	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	SYNDICAT MIXTE CENTRE HERAULT
Taux de participation		24,75%	25,42%	4,26%	23,07%	3,33%	5,05%	14,12%
PRET CREDIT COOP A922201H	1 000 000,00	247 500,00	254 200,00	42 600,00	230 700,00	33 300,00	50 500,00	141 200,00
PRET CREDIT COOP A922201G	2 000 000,00	495 000,00	508 400,00	85 200,00	461 400,00	66 600,00	101 000,00	282 400,00
EMPRUNT BANQUE POSTALE	3 000 000,00	742 500,00	762 600,00	127 800,00	692 100,00	99 900,00	151 500,00	423 600,00
164190 PRET CE 528083E	1 250 000,00	309 375,00	317 750,00	53 250,00	288 375,00	41 625,00	63 125,00	176 500,00
164191 PRET CE 526058E	1 000 000,00	247 500,00	254 200,00	42 600,00	230 700,00	33 300,00	50 500,00	141 200,00
164192 PRET CE 528080 E	1 000 000,00	247 500,00	254 200,00	42 600,00	230 700,00	33 300,00	50 500,00	141 200,00
164193 PRET CE 524243E	400 000,00	99 000,00	101 680,00	17 040,00	92 280,00	13 320,00	20 200,00	56 480,00
164194 PRET CE 526058E	1 000 000,00	247 500,00	254 200,00	42 600,00	230 700,00	33 300,00	50 500,00	141 200,00
164200 PRET CA 00004790813	4 250 000,00	1 051 875,00	1 080 350,00	181 050,00	980 475,00	141 525,00	214 625,00	600 100,00
164201 PRET CA 00004791345	3 000 000,00	742 500,00	762 600,00	127 800,00	692 100,00	99 900,00	151 500,00	423 600,00
Emprunt Obligataire Collectivity	2 000 000,00	495 000,00	508 400,00	85 200,00	461 400,00	66 600,00	101 000,00	282 400,00
Total	19 900 000,00	4 925 250,00	5 058 580,00	847 740,00	4 590 930,00	662 670,00	1 004 950,00	2 809 880,00

Avances en compte courant accordées par les Collectivités :

Aucune avance en compte courant n'a été accordée par les Collectivités

Aides accordées par les Collectivités :

Aucune aide n'a été accordée par les Collectivités

Dividendes distribués aux actionnaires :

Aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires

CONTROLE ET GESTION DES RISQUES

Principaux risques et incertitudes :

Risques financiers :

Sur 2023, les risques suivants ont été identifiés :

- Forte augmentation du prix de l'énergie se traduisant par une multiplication par 3.2 du montant de la facture EDF (montant EDF 2023 : 484 K€ contre 155 K€ en 2022 soit +329 K€).
- Inflation importante pesant sur les coûts de construction d'OEKOTRI.

Pour faire face à la forte augmentation des prix, la SPL OEKOMED a signé un avenant consistant avec le SICTOM à étendre l'application des hausses indiciaires annuelles existante sur la partie variable de sa rémunération à la partie fixe de sa rémunération. Cet avenant associé à la hausse indiciaire de la part variable a compensé les hausses des fournitures.

Les hausses indiciaires sur OEKOTRI avaient été plafonnées à 3% par an. Malgré ce plafonnement le surcoût estimé par rapport aux hypothèses du Business Plan OEKOTRI s'élèvera à environ 800 K€, et pourrait aller au-delà si le Groupement décidait de déposer un dossier au titre de l'imprévision afin de supprimer ce plafonnement.

Pour l'instant, ce point est suivi mensuellement et ne nécessite pas un complément de financement.

Contrôle interne :

La SPL OEKOMED applique systématiquement les procédures de mise en concurrence dans le respect du code des marchés publics,

Sur le plan financier, les règlements fournisseurs sont préparés par un salarié et validés par le Directeur.

Un contrôle de gestion a été mis en place et permet d'avoir une analyse d'écarts sur chaque poste de charges permettant de déceler d'éventuelles anomalies, et mouvements anormaux.

Contrôles externes :

La SPL OEKOMED n'a pas fait l'objet de contrôles externes en 2023.

En 2021, un contrôle URSSAF a eu lieu et a été satisfaisant et n'a pas fait l'objet de notification de redressement.

BILAN DE LA GOUVERNANCE

Actionnariat :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital	% du capital
Sictom Pézenas Agde	300 000	3 000 000	63,41%
Sète d'Agglopolé Méditerranée	58 475	584 750	12,36%
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	53 057	530 570	11,22%
Syndicat Centre Hérault	32 484	324 840	6,87%
Communauté de Communes La Domitienne	11 616	116 160	2,46%
Communauté de Communes Grand Orb	9 797	97 970	2,07%
Communauté de Communes Sud Hérault	7 656	76 560	1,62%
Total	473 085	4 730 850	100,00%

Dirigeants:

Administrateurs :

Pour le SICTOM de Pézenas Agde :

- Monsieur Jean AUGÉ suppléant Madame Christine PRADEL,
- Monsieur Gilles D'ETTORE suppléant Monsieur Edgard SICARD,
- Monsieur Jordan DARTIER suppléant Monsieur Vincent GAUDY,
- Monsieur Michel FARENC suppléant Monsieur Mathieu BENEZECH,
- Monsieur Sébastien FREY suppléant Monsieur Michel GUTTON,
- Monsieur Rémy GLOMOT suppléant Monsieur Lionel PUCHE,
- Monsieur Stéphane PEPIN-BONET suppléant Monsieur Bernard ICHE,
- Monsieur Armand RIVIERE suppléant Monsieur Philippe AUDOUI,
- Monsieur Pierre-Jean ROUGEOT suppléant Monsieur Francis BOUTES.

Pour la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

- Monsieur Claude ALLINGRI suppléant Monsieur Luc ZENON,
- Monsieur Robert MENARD suppléant Monsieur Robert GELY,

Pour la Sète Agglopôle Méditerranée :

- Monsieur François COMMEINHES suppléant Monsieur Thierry BAEZA,
- Monsieur Cédric RAJA suppléant Bruno VENDERMEERSH

Pour la Communauté de Communes La Domitienne :

Monsieur Alain CARALP suppléant Monsieur Jean-François GUIBBERT,

Pour le Syndicat Centre Hérault :

- Monsieur Olivier BERNARDI suppléant Madame Isabelle SILHOL
- Monsieur Jean-François SOTO suppléant Monsieur Luc REQUI

Pour la Communauté de Communes Grand Orb :

- Monsieur Francis BARSSE

Pour la Communauté de Communes Sud Hérault :

- Monsieur Jean-Noël BADENAS suppléant Monsieur Laurent BRUNET.

- **Situation des mandats des administrateurs**

Aucune modification n'est à noter au titre des mandats des administrateurs en 2023.

Notre société n'attribue pas de jetons de présence à votre Conseil d'Administration.

Organisation de la Gouvernance

La direction générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'administration, Mr Sébastien FREY nommé par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2020.

Le mandat de Directeur Général a été confié à Mr Pascal Ponthieu nommé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2018.

Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Rémunération et avantages de Mr FREY : Aucune rémunération, avantages et jetons de présence.

Rémunération et avantages de Mr PONTHEIU : 25 992 € bruts. Pas d'avantages ni jetons de présence.

Bilan de la gouvernance

- **Séances du Conseil d'administration**

Les Conseils d'administration se sont tenus le 30 mai 2023 et le 29 novembre 2023.

Le Conseil d'administration du 30 mai 2023 a tenu l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 décembre 2022
- Conventions réglementées à réexaminer
- Rapport de gestion et arrêté des comptes 2022
- Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et projet de résolutions à présenter
- Attribution du marché pour le choix de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la définition prospective et la passation d'un contrat de construction et d'exploitation d'une chaufferie CSR
- Marché global de performance de conception, construction, exploitation et maintenance du centre de tri de l'ouest Hérault – Avenant 3

- Garanties financières pour le centre de tri OEKOTRI
- Avenant pour le transfert du personnel du centre de tri
- Convention pour le contrôle de l'entrée et la gestion des services communs du site de VALOHE par la SPL OEKOMED pour le SICTOM de PEZEANS AGDE (renouvellement)
- Convention avec la CABEM pour la gestion des refus d'OEKOTRI
- Convention pour la centrale photovoltaïque en toiture de VALOHE
- Convention de prestations intégrées pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conception, la réalisation et l'exploitation de l'unité de traitement et valorisation des déchets de VALOHE – Avenant 6
- Budget prévisionnel 2023
- Questions diverses et annexes

Les administrateurs étaient présents :

Pour le SICTOM De Pézenas-Agde :

- Monsieur Sébastien FREY
- Monsieur Rémy GLOMOT
- Monsieur Michel FARENC
- Monsieur Pierre-Jean ROUGEOT

Pour la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée :

- Monsieur Robert MENARD
- Monsieur Claude ALLINGRI

Pour Sète Agglopolé Méditerranée :

- Monsieur Bruno VANDERMEERSCH

Pour La Communauté de Communes La Domitienne

- Monsieur Alain CARALP

Pour le Syndicat Centre Hérault :

- Monsieur Olivier BERNARDI

Pour la Communauté de Communes Grand Orb :

- Monsieur Francis BARSSE

Pour la Communauté de Communes Sud Hérault :

- Monsieur Laurent BRUNET

Le Conseil d'administration du 29 novembre 2023 a tenu l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 mai 2023
- Convention de prestations intégrées pour la conception, la construction et l'exploitation d'une chaufferie CSR avec la Communauté de Communes Sud Hérault, la Communauté de Communes du Grand Orb, la Communauté de Communes La Domitienne et le Syndicat Centre Hérault
- Appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition de terrains en vue de la réalisation d'un projet industriel privé permettant une méthanisation territoriale et son bio déconditionneur
- Promesse de bail pour la centrale photovoltaïque en toiture d'OEKOTRI
- Avenant à la prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour OEKOTRI
- Questions diverses et annexes

Les administrateurs étaient présents :

Pour le SICTOM DE Pézenas-Agde :

- Monsieur Sébastien FREY
- Monsieur Gilles D'ETTORE
- Monsieur Rémy GLOMOT
- Monsieur Michel FARENC
- Monsieur Jean AUGE
- Monsieur Stéphane PEPIN-BONNET
- Monsieur Armand RIVIERE

Pour la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée :

- Monsieur Robert MENARD
- Monsieur Claude ALLINGRI

Pour Sète Agglopolo Méditerranée :

- Madame François COMMEINHES
- Monsieur Cédric RAJA

Pour La Communauté de Communes La Domitienne

- Monsieur Alain CARALP

Pour le Syndicat Centre Hérault :

- Monsieur Olivier BERNARDI
- Monsieur Jean-François SOTO

Pour la Communauté de Communes Grand Orb :

- Monsieur Francis BARSSE

Pour la Communauté de Communes Sud Hérault :

- Monsieur Laurent BRUNET

- **Assemblées générales**

Une assemblée générale ordinaire s'est tenue le 20 juin 2023.

- **Comité technique**

Le comité technique de la SPL OEKOMED est composé :

- Du Directeur général de la Société ;
- Du Directeur général des services de chaque actionnaire, quel que soit son intérêt aux opérations confiées à la Société, ou de son représentant qu'il désigne ;
- Etant précisé que le Président du conseil d'administration de la Société pourra de droit participer aux réunions du Comité technique.

Ce comité complète les organes sociaux dans la mise en œuvre du contrôle analogue de la société par les Actionnaires, notamment du contrôle des orientations stratégiques de la Société, de ses modalités de fonctionnement et du déroulement des opérations.

Les comités techniques se sont tenus les 8 mars 2023, 5 avril 2023, 17 mai 2023, 22 juin 2023, 6 septembre 2023, 19 octobre 2023, 20 novembre 2023 et 21 décembre 2023.